



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERMES DE REFERENCE

Analyse des besoins en compétences et en formation des secteurs de l'agro-transformation, de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration collective en Guyane



CADRE DE LA CONSULTATION

Sur fonds ODEADOM, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de Guyane lance une étude dont les modalités sont explicitées ci-après.

Interlocuteurs :

- DAAF Guyane, Service de la Formation et du Développement (SFD)

Réponses :

Les réponses à cette appel à candidatures sont à envoyer à :

- Elise LE BIHAN, cheffe du SFD Guyane : elise.lebihan@agriculture.gouv.fr ;
- Florent ROLLET, chef de la cellule filières agricoles au SEAF (Service de l'Economie Agricole et Forestière) Guyane : florent.rollet@agriculture.gouv.fr ;
- Avec copie à Franck FOURES, DAAF adjoint : franck.foures@agriculture.gouv.fr

Echéancier :

Date limite de réponse au cahier des charges	Dimanche 30 juillet 2017 (minuit, heure Guyane) Par voie électronique
Date prévisionnelle de validation du choix du prestataire	Jeudi 10 août 2017
Signature de la convention	Fin août 2017
Démarrage de l'étude	1^{er} septembre 2017
Points d'étape	Organisation de 3 comités de pilotage (a minima) : <ul style="list-style-type: none">• COPIL 1 au démarrage• COPIL 2 en cours d'étude, à mi parcours• COPIL 3 à la fin de l'étude pour valider les résultats
Date limite du rapport écrit de l'étude	Mercredi 31 janvier 2018

1. Présentation de l'étude

Objet de l'étude

Cette étude a pour objet d'identifier les besoins en compétences et en formation des secteurs de l'agrotransformation, de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration collective en Guyane.

Elle a pour objectif d'établir un plan de formations détaillé (tous types de formation confondues : initiale scolaire, par apprentissage, professionnelle continue), pour les 5 années à venir, adapté aux besoins du territoire actuels et à venir.

Contexte de l'étude

La Guyane connaît une croissance économique et démographique importante. Elle fait face à un double enjeu : donner les moyens au territoire et à ses entreprises de développer l'économie locale et garantir un avenir aux jeunes guyanais, notamment à ceux des territoires isolés.

Les secteurs de l'agrotransformation, de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration collective sont soutenus par les divers programmes de développement du territoire (européens, nationaux et régionaux).

Ces programmes de développement ont notamment pour objectifs de développer l'économie locale, de mieux couvrir le marché guyanais avec des productions locales et de réduire la dépendance de la Guyane vis-à-vis des importations européennes.

Les secteurs de l'agrotransformation, de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration collective sont de potentielles sources de création d'emplois pour les guyanais, en particulier pour les diplômés de l'enseignement agricole local.

La DAAF souhaite pouvoir accompagner les filières de l'agrotransformation, de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration collective dans l'identification de leurs besoins en compétences et en formations pour les 5 années à venir.

Dans un souci d'adéquation « emploi-formation », cette étude devra permettre d'affiner la stratégie de développement de l'enseignement et de la formation agricoles de Guyane, dans ces différents secteurs, pour les 5 années à venir, afin de répondre au mieux aux besoins en compétences du territoire.

2. PROGRAMME ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

Pilotage et délais

L'étude sera pilotée par la DAAF de Guyane.

Les professionnels (à travers les interprofessions), la Chambre d'Agriculture, la Collectivité Territoriale de Guyane, la DIECCTE et le FAFSEA seront associés.

3 réunions du comité de pilotage seront prévues, a minima :

- COPIL n°1 au démarrage de l'étude ;
- COPIL n°2 en cours d'étude, à mi parcours ;
- COPIL n°3 à la fin de l'étude pour valider les résultats finaux.

L'étude doit être remise au 31 janvier 2017 pour permettre la création des formations en vue de la rentrée 2018.

3. Attendus de la part du prestataire

Résultats attendus

Cette étude devra permettre de :

- ❶ Identifier les métiers de l'agrotransformation, de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration collective ;
- ❷ Réaliser un état des lieux des ressources humaines et des compétences disponibles et à venir (au vu notamment des politiques et des chantiers de développement du territoire);
- ❸ Identifier, de manière qualitative et quantitative, les besoins en compétences de chaque secteur pour les 5 années à venir ;
- ❹ Déterminer les besoins en formation en lien avec des besoins en compétences ;
- ❺ Proposer un plan de formation pour chaque secteur sur les 5 prochaines années, ancré dans le contexte guyanais (géographique, structurel, budgétaire, etc.).

Le soumissionnaire devra être force de proposition pour présenter des préconisations pragmatiques à l'issue de l'étude.

Ses propositions devront prendre en considération le contexte socio-économique local, la diversité des territoires et les stratégies de développement de l'Etat et de la CTG.

L'aspect « difficultés d'accès à la formation », d'une majorité de la population en sites isolés ou aux moyens de déplacement limités, devra être pris en considération. Des propositions spécifiques et réalistes pour permettre de dépasser cet isolement sont attendues par les commanditaires de l'étude.

La Daaf fournira les données dont elle dispose toutefois toute demande entraînant une extraction ou un traitement sera facturée.

Livrables attendus

Le soumissionnaire s'engage à remettre les livrables suivants :

- Un **rapport intermédiaire** à mi-parcours sur l'avancement de l'étude, soumis à validation;
- Un **rapport général provisoire** (document sous format modifiable « traitement de texte ») ;
- Un **rapport général définitif en version longue**. Ce document sera remis en 3 exemplaires papier et un support électronique. Le rapport définitif fera l'objet d'une présentation orale lors du COPIL n°3 ;
- Un **rapport général définitif en version courte (4 pages)**. Ce document permettra de communiquer facilement sur les résultats de l'étude.

Budget de l'étude

Le soumissionnaire présentera un budget compatible avec l'enveloppe allouée pour cette étude inférieur ou égal à **24 000 € HT**.

Le soumissionnaire prend en charge la présentation des documents écrits et des documents pour la restitution. Il prend également à sa charge l'ensemble des frais induits par cette étude (déplacements, hébergement et autres).

4. Présentation des offres

Contenu de l'offre du soumissionnaire

La proposition du soumissionnaire devra présenter:

- Sa connaissance du sujet à traiter, sa compréhension de la question posée et des enjeux spécifiques de l'étude ;
- Sa démarche et sa méthodologie d'intervention, ainsi que les techniques et les outils utilisés ;
- Ses références sur ce type de sujet et le CV des intervenants, détaillant les compétences mobilisées pour réaliser ces travaux ;
- Les modalités pratiques, les conditions de réalisation et le planning de l'étude, ainsi que sa durée et son coût.

Cette étude devra être conduite en toute autonomie par le prestataire pour ce qui concerne l'analyse de terrain et le recueil des données.

Le travail en partenariat ou la sous-traitance est autorisé, sous réserve d'une présentation détaillée de la nature de la collaboration et des acteurs engagés (références, CV).

Composition du dossier du soumissionnaire

Ainsi, le soumissionnaire soumettra un dossier complet par version informatique avec les pièces suivantes :

- **Une proposition technique détaillée**, conforme au cahier des charges du dossier de consultation, et comportant une présentation de la méthodologie choisie pour mener la mission ;
- **Une proposition financière** : le prestataire proposera un coût global de son intervention. Le montant des prestations comporte l'ensemble des frais liés directement ou indirectement à l'exécution de la prestation, et notamment les frais de déplacement, de secrétariat, de sous-traitance. La proposition financière ne devra pas dépasser **24 000 euros HT** ;
- **Un planning d'exécution** ;
- **Une présentation du soumissionnaire** (références et compétences dans le domaine considéré, capacité à mener l'étude sur l'ensemble du territoire). Présentation du profil des intervenants dont celui des sous-traitants (CV et références),.

Toute offre incomplète ou non conforme au contenu du dossier d'appel d'offre sera automatiquement rejetée. Il appartiendra au candidat de répondre scrupuleusement au dossier de consultation en joignant les documents exigés.

Toute offre qui ne serait pas parvenue à la DAAF Guyane, par voie électronique avant **le dimanche 30 juillet 2017 à minuit** (envoi électronique) ne sera pas prise en compte.

5. Sélection de l'offre

La DAAF de Guyane sélectionnera les offres selon les critères suivants :

❶ Qualité de la proposition (40%)

- Compréhension générale du sujet à traiter et reformulation des enjeux au regard du contexte ;
- Cohérence entre la proposition technique et les attentes formalisées dans le présent cahier des charges ;
- Qualité de la démarche globale et des méthodes d'intervention ;
- Pertinence des moyens techniques et humains, de l'organisation et de la durée des travaux.

❷ Expérience et compétence de l'équipe (30%)

Connaissance du sujet, références du prestataire et des intervenants sur le sujet au regard de la problématique posée.

❸ Tarification de la prestation (10%)

Coût d'intervention incluant tous les frais (déplacements, hébergements, production de documents, présentations en comité technique de suivi).

La DAAF Guyane envisage une négociation avec les 2 premiers candidats issus de la phase de présélection, pouvant porter sur l'ensemble de ces critères.